

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1164-26 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE  
1 125 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES GIRARD, PAUL,  
DE LA JOIE ET DU BISON

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 14 avril 2026, le Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des rues Girard, Paul, de la Joie et du Bison.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 mai 2026 pour une dépense et un emprunt de 1 125 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois de mai l'an deux mille vingt-six (2026).

*(signé)*

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint